



Généralisation des PAS : Le ministère impose la dégradation des conditions de travail ou le licenciement

Suite à la mobilisation des AESH en grève, et rassemblés en nombre devant la DSDEN à Melun ce mardi 9 juin, une délégation intersyndicale a été reçue par Mme Guyonnet, secrétaire générale et M Quesney, IEN du Pôle Ecole Inclusive.

Le déploiement de 20 PAS supplémentaires est prévu à la rentrée prochaine, venant s'ajouter aux 10 déjà mis en place. Ce déploiement repose sur une consigne ministérielle qui n'est pas remise en cause malgré le rejet de la généralisation de ce dispositif par l'Assemblée nationale en mai dernier.

En Seine-et-Marne, les AESH concernés par un PAS ont déjà reçu un avenant à leur contrat qui élargit la zone d'intervention, et avec elle, la liste des écoles dans lesquelles l'AESH pourra être amené à effectuer son service.

Signer cet avenant revient à accepter la dégradation de conditions de travail déjà compliquées avec une augmentation des déplacements (dans un contexte de hausse du prix des carburants) et du nombre d'enfants accompagnés. Ne pas le signer expose l'AESH à la perte de son emploi.

Les AESH se trouvent donc face à un « choix » inacceptable, qui ne répond en rien à leurs revendications, aux besoins des écoles et aggrave leur précarité.

Le SNUDI-FO 77 dénonce un plan de licenciement déguisé, car le Ministère, dans sa grande mansuétude, a veillé à informer France Travail en amont de l'envoi de ces avenants pour anticiper un possible afflux d'AESH suite à leur refus de signer. La secrétaire Générale nous a informés de la tenue de commissions paritaires très rapidement, courant septembre, de façon à ne pas laisser les AESH concernés en mauvaise posture.

Rappelons-le, les PAS visent à réduire toujours plus le temps d'accompagnement par les AESH. Autrement dit, toujours plus d'économies sur les dos des élèves et des conditions de travail des personnels.

Face à l'inquiétude légitime générée par l'envoi de ces avenants affectant leurs conditions d'exercice ou menaçant leur emploi, de nouveaux avenants vont être envoyés. Ces derniers se contenteront de limiter les déplacements des AESH à une distance de 20 km ou à une durée de 20 minutes, depuis leur résidence familiale.

Aucune garantie n'est donc apportée s'agissant du secteur d'intervention des AESH rattachés à un PAS puisqu'aucun zonage n'est prévu à l'intérieur du PAS. Sur ce point la Secrétaire générale concède qu'elle ne peut nous offrir que sa confiance. Autrement dit, l'incertitude subsiste....

La Secrétaire générale a indiqué qu'une réflexion est menée sur les frais de déplacement des AESH. Plus qu'une avancée, il ne s'agirait alors que d'une mise en conformité avec la réglementation. Mais sans autre précision on peut s'interroger, compte tenu du contexte actuel qui conduit à l'absence de paiement des frais de déplacements pour les personnels concernés (CPC, Enseignants spécialisés, contractuels, psy EN...) depuis juillet 2025

Les AESH sont face à une situation que personne ne saurait accepter : une aggravation des conditions de travail ou la perte de leur emploi ! L'inclusion quand elle est possible ne peut pas se construire contre les personnels !

L'inclusion, quand elle est possible, ne peut pas reposer sur la précarité des AESH. Alors que 30 000 élèves sont scolarisés en classe ordinaire en dépit d'une notification d'orientation dans un ESMS, sans AESH, ces inclusions sont encore moins tenables. Les AESH sont indispensables, leurs revendications doivent être satisfaites !

Le SNUDI-FO 77 apporte son soutien plein et entier aux AESH dont les revendications doivent être entendues :

- **Un vrai statut de fonctionnaires d'Etat de catégorie B pour tous les AESH**
- **Un temps plein de 24 h**
- **Le retrait des avenants**
- **L'abandon des PAS et de la politique de mutualisation**
- **Le maintien des ESM, la réouverture des postes dans ces structures**

Melun, le 10/06/2026